

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 mars 2026

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	19	Votants :	19

Présents : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Julie DURAND - Christian SEGUIER - Delphine BERNARD - Claude FABRE - Nicole GIMENO - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFI - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Alain VIDAL - Nicole SUC - Hugo MUSSET - Martine BETEILLE - Xavier MAFFRE - Tatiana CORREIA DE JESUS - Luc CABROL

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : DURAND Julie

OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

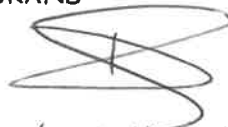
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Il est proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 20 mars 2026

La secrétaire de séance : Julie DURAND



Le Maire

Jérémy ALQUIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 23 mars 2026